

Démarche zéro phyto et gestion différenciée

(<https://ville-cachan.fr/demarche-zero-phyto-et-gestion-differenciee/>)

La gestion écologique et raisonnée réunit la démarche « zéro phyto » et la gestion différenciée. En combinant ces approches, les jardiniers de la ville contribuent à la création de lieux durables, respectueux de l'environnement, propices au bien-être et à la santé des Cachanais.

Une démarche « zéro phyto »

La Ville de Cachan est engagée depuis 2013 dans une démarche « zéro phyto ». Cette politique préconise la fin du désherbage chimique, l'arrêt des produits phytosanitaires de synthèse et l'acceptation de la flore sauvage et spontanée.

Un plan d'action a été mis en place. Il comprend une information auprès des habitants, l'accompagnement des jardiniers par un plan de formation et le développement de nouvelles pratiques écologiques comme l'utilisation d'un broyeur et le paillage de l'ensemble des massifs.

Grace à ces apports de matières organiques complétées par des mycorhizes, ces méthodes d'entretien permettent de remettre les sols en vie et favorisent une bonne croissance des végétaux.

Des solutions alternatives dites « de protection bio-intégrée » sont mises en place annuellement pour lutter contre les ravageurs des végétaux. Des larves d'insectes et d'acariens prédateurs sont répandues sur les plantes affectées par les pucerons, cochenilles, aleurodes ou araignées rouges. La chrysope et les larves de coccinelles sont par exemple utilisées pour lutter contre les pucerons dans les serres de production.

La Ville participe également depuis 2020 à l'étude du réseau Fredon. L'installation de pièges dans les vignes permet de surveiller la présence de la mouche orientale (*Bactrocera dorsalis*) dont les larves voraces rendent les fruits et légumes impropres à la consommation.



Une gestion différenciée selon les usages

En lien avec la démarche « zéro phyto », la gestion différenciée a également été mise en place à Cachan. Elle consiste à adapter l'entretien des espaces en fonction des lieux et de leur usage. Une pelouse peu utilisée sera par exemple tondu moins souvent. Elle vise à optimiser les ressources en ajustant la fréquence des interventions et le type d'entretien. Cela permet à la végétation spontanée et à la biodiversité de se développer.

Les espaces végétalisés sont divisés pour cela en trois classes. Dans les espaces dits « de prestige », les jardiniers interviennent deux à trois fois par semaine. Dans les espaces dits « soignés », un seul passage est effectué. Les espaces semi-naturels sont quant à eux entretenus une fois par mois.

Depuis 2019, certaines parcelles sont également entretenues en éco-pâturage.

Adaptation des espèces et valorisation des déchets verts

Les plans annuels de fleurissement et de renouvellement des arbres veillent à la diversité des espèces végétales de façon à préserver et enrichir la biodiversité.

Pour augmenter la résistance des plantations et réduire les besoins en arrosage, le

choix des espèces tient compte également de leur résistance à la pollution et aux changements climatiques.

Une plateforme de valorisation des déchets verts a été aménagée en 2019. Elle permet de broyer et de composter les déchets verts (déchets de taille et de tonte) de la Ville, ainsi que les sapins de Noël collectés après les fêtes. Ces bio déchets sont ensuite utilisés pour amender, pailler les massifs, limiter les arrosages et le désherbage.

Dans les espaces végétalisés, les feuilles sont conservées et valorisées sur sites dans des parcs à feuilles. Elles seront utilisées dans les massifs comme paillage et amendement. Ces parcs servent aussi d'habitat pour la faune et ils sont particulièrement appréciés par les Hérissons.

Les pratiques écologiques (la création de parcs à feuilles, le rehaussement de la hauteur de tontes, la valorisation des déchets verts, la mise en scène de la flore spontanée et la pratique de la taille douce respectant la croissance naturelle des végétaux) permettent de favoriser la biodiversité en créant des habitants variés et en préservant les écosystèmes.

Des pratiques encadrées à Cachan

La Ville de Cachan a signé la charte « Métropole Nature » en 2019. Elle s'est engagée ainsi à préserver et développer la nature sur son territoire par des actions variées et ambitieuses.

La même année, la Ville a adopté la charte « Construire durablement la Ville à Cachan ». Elle vise à garantir la qualité architecturale et environnementale des projets immobiliers. Sa rédaction a été précédée d'un important travail de concertation avec les habitants et les professionnels du secteur.

Une charte de l'arbre et de l'environnement est également en préparation.

Véritables artisans de la nature, la trentaine de jardiniers du service Espaces verts est sensibilisée et régulièrement formée aux pratiques respectueuses de l'environnement.

Depuis 2009, un poste de chargé de mission Développement durable coordonne également les actions municipales dans ce domaine : information et sensibilisation, aménagements paysagers, éco-pâturage, compostage, etc.

Pôle Cadre de vie

+33 1 49 69 13 22

cadredevie@ville-cachan.fr

Pôle Développement durable

+33 1 49 69 69 06

developpement.durable@ville-cachan.fr



Julien Jabouin

3e adjoint

Transition écologique, défi climatique, nature en ville et déchets

+33 1 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr